

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2017**

L'An Deux Mil dix-sept, le vingt-et-un mars à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 15/03/2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Armelle, adjoints, Mme BLOT Michèle, Mme BOUCHER Karine, Mme DION Anne, Mme DOMENGER Valérie, M. GAUTHIER Jacques, M. LANOISELÉE Bertrand, M. NIZOU Sylvain, Mme PECHOUTOU Stéphanie, M. WROBEL Fabrice

Pouvoir : Mme HIBON DE FROHEN Martine à Mme REBILLARD

Arrivée de Mme DION Anne à 20 H

Mme PECHOUTOU Stéphanie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2017-03-01 : Marché à procédure adaptée (MAPA) « Cœur de village – Aménagement des espaces publics » : attribution et autorisation de signature des marchés

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 octobre 2016 approuvant le projet de travaux d'aménagement des espaces publics du Centre-bourg et des différentes tranches qui en découlent, à savoir :

- Une tranche ferme pour la traversée et les espaces verts qui vont être réalisés en 2017, avec des options d'aménagements.
- Une tranche conditionnelle pour le carrefour du centre-bourg à réaliser en 2018

Les travaux ont été décomposés en 2 lots : VRD et Mobilier-Espaces verts avec travaux conditionnels.

La consultation a été lancée le 8 janvier 2017 sous forme dématérialisée sur la plateforme www.marches-securises.fr pour une remise des plis le 8 février 2017 ;

La Commission MAPA s'est réunie à deux reprises le mercredi 9 février 2017 pour l'ouverture des enveloppes et le vendredi 17 mars pour le résultat de l'analyse et de la négociation des 7 dossiers reçus ; elle propose au conseil municipal, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses celles des Entreprises suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Décomposition de l'offre	Montant de l'offre HT
1	VRD	COLAS	Tranches ferme et conditionnelle Option	444 873.00 € 10 127.00 €
2	MOBILIER – ESPACES VERTS	IDVERDE	Tranches ferme et conditionnelle Option	48 250.00 € 3 592.14 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché à procédure adaptée comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle et tout autre document inhérent à son exécution.
- D'inscrire le montant de la tranche ferme au budget primitif 2017.

Au vu du montant de l'offre pour les travaux du lot 1, sensiblement supérieurs à l'estimation, le Conseil municipal valide l'attribution du marché aux entreprises COLAS pour le lot 1 et IDVERDE pour le lot 2 et demande au Maire de se renseigner auprès du cabinet d'études pour obtenir des explications sur le différentiel et le montant des travaux par tranche.

2017-03-02 : Indemnités de fonction au Maire**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2014 fixant, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire ; il précise que le taux est fixé en fonction de l'importance démographique de la commune et se réfère à l'indice terminal de la fonction publique qui, en 2014, était à 1015.

Or l'indice brut terminal de la fonction publique étant passé à 1022 au 1^{er} janvier 2017, et devant subir une nouvelle modification en 2018, une nouvelle délibération est nécessaire pour se mettre en conformité avec ces évolutions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire,

Vu la délibération 14-06-01 du 8 avril 2014 fixant le montant de l'indemnité,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Publié le 28/03/2017 et reçu en Préfecture le 27/03/2017

2017-03-03 : Indemnités de fonction aux adjoints**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2014 fixant, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints ; il précise que le taux est fixé en fonction de l'importance démographique de la commune et se réfère à l'indice terminal de la fonction publique qui, en 2014, était à 1015.

Or l'indice brut terminal de la fonction publique étant passé à 1022 au 1^{er} janvier 2017, et devant subir une nouvelle modification en 2018, une nouvelle délibération est nécessaire pour se mettre en conformité avec ces évolutions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le barème de référence des adjoints de la tranche 3 (de 1000 à 3499 habitants),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et des adjoints,

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonctions aux quatre adjoints au Maire,

Vu la délibération 14-06-02 du 8 avril 2014 fixant le montant des indemnités,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint aux taux fixés en 2014 tels que :

- 1^{er} adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 15% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 10% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Il est précisé que ces réévaluations impactent les indemnités d'une augmentation de 5 à 10€ par élu, soit 35€ pour l'ensemble des 5 élus.

Publié le 28/03/2017 et reçu en Préfecture le 27/03/2017

2017-03-04 : CCVA – Avis sur le schéma de mutualisation des services**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

La loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce projet de schéma est à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et doit requérir l'avis des conseils municipaux de chaque commune.

Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur le projet de schéma de mutualisation et présente le rapport..

L'Assemblée observe que le schéma ne présente pas un intérêt pour une mutualisation de services avec les petites communes, force est de constater qu'elle va se faire majoritairement entre la CCVA et Amboise. L'urbanisme va être rattaché à Amboise et les finances aussi. Il pourrait être envisagé une mutualisation pour l'informatique, à étudier.

En conséquence, Le Conseil Municipal, au vu du schéma présenté, émet un avis réservé, ne se sentant pas impliqué dans les projets de mutualisation au travers du document présenté.

L'Assemblée souhaite que ce schéma évolue et s'adapte aux besoins des petites communes.

*Publié le 28/03/2017 et reçu en Préfecture le 27/03/2017***Etat des décisions****Décision du 6 mars 2017**

Renouvellement de la concession N° 354 à Madame VALLÉE épouse MAZOUER Josiane dans le cimetière communal, pour une durée de 30 ans – Tarif : 220 €

Décision du 21 mars 2017

Renouvellement de la concession N° 353 à Monsieur DAVAU Claude dans le cimetière communal, pour une durée de 30 ans – Tarif : 220 €

Informations :

Cœur de village : la consultation pour la mission de coordination SPS est achevée, 3 cabinets ont répondu sur 4 :

QUALICONSULT :	1 920.00€ HT	2 304.00€ TTC
ACP2S :	1 222.50€ HT	1 467.00€ TTC
AFCO :	1 400.00€ HT	1 680.00€ TTC

L'entreprise la mieux-disante est donc retenue.

Les arbres au fond du mail de la Liberté ont été abattus, avec l'accord du SDAP.

Panneaux électoraux : devis à 522€ TTC pour l'achat de 5 panneaux double

Maintenance des poteaux incendie : l'entreprise GARCIA propose un devis pour la visite annuelle qui s'élève à 35€ HT par poteau, soit 1 155 € pour 35 unités. Actuellement ce contrôle était assuré par Véolia pour un coût de 2 200 €.

Devis pour une armoire forte porte anti feu : 1 827.60€ TTC : ce qui permettrait de protéger les registres d'état-civil et y mettre des documents importants.

Eglise : il a été demandé, dans le cadre des mises aux normes d'accessibilité, un devis à Vincent Bigot pour les 3 mains courantes en fer forgé : il s'élève à 1 284,01€ TTC

Contentieux d'urbanisme : suite à une construction illicite d'un administré, le tribunal correctionnel, dans sa séance du 6 mars, a donné un délai de 8 mois au contrevenant pour se mettre en conformité ; à défaut, la démolition deviendra effective et des pénalités seront appliquées pour chaque jour de retard.

SYNDICATS :

Transport scolaire Nazelles-Noizay : M. Morin, Président rapporte que la ville d'Amboise souhaite intégrer leur syndicat, ce que refuse le SI de Nazelles-Noizay. Une réunion aura lieu le 5 avril pour les nouveaux statuts et le règlement intérieur ainsi que le budget. Pour la prochaine rentrée scolaire, la Région assure la gratuité du transport aux familles, seules les inscriptions s'élèvent à 25€ par enfant, plafonnées à 50€ si la famille compte plus de 2 enfants à bénéficier du transport.

SCOT : suite à plusieurs avis défavorable émis par les services de l'Etat sur le projet de révision du SCOT, l'enquête publique prévue a été ajournée.

CCVA :

Le bâtiment de la maison des jeunes et de la culture (MJC) dans l'île d'Or à Amboise a été réhabilité et sera destiné à héberger des touristes arrivant par bus, avec une capacité de 110 lits.

Aire des gens du voyage : l'aménagement avance, la mise en place des sanitaires en béton est en cours.

Séance levée à 21h30

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 27 février 2017 :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 Février 2017

N° d'ordre	Délibérations	rapporteur	FOLIO
2017-03-01	Aménagement des espaces publics : attribution des marchés	M. VINCENTEAU	75
2017-03-02	Indemnité de fonction au Maire	M. VINCENTEAU	76
2017-02-03	Indemnité de fonction aux Adjoints	M. VINCENTEAU	76
2017-01-04	CCVA : avis sur le schéma de mutualisation	M. VINCENTEAU	76-77

Etat des décisions

Questions diverses

Informations